

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurence LUCCIONI représentée par Didier ZANINI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Claude VALLETTE représenté par Maxime TOMMASINI.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 025-553/14/CC

■ Attribution d'une subvention au Club de la Presse Marseille Provence Alpes du Sud.

DCOM 14/12275/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Association de type loi 1901 créée en 1978, le Club de la Presse Marseille Provence Alpes du Sud regroupe plus de quatre cents membres dans la région Provence Alpes Côte d'Azur : journalistes, tous médias confondus, professionnels de la communication (attachés de presse, responsables de communication, relations publiques).

Le Club de la Presse participe aux travaux de l'Union des Clubs de la Presse Francophone, il répond aux sollicitations des écoles de journalisme locales, il coordonne les activités de l'Union des journalistes sportifs, et de « solidarité presse » qui soutient les confrères étrangers réfugiés dans notre région.

Durant l'année 2014, le Club de la Presse organise de nombreux événements :

- mobilisé pour le soutien des otages en Syrie, le Club de la Presse a participé au rassemblement devant le MUCEM où se tenait la semaine de la Syrie, au débat à l'école de journalisme de Marseille,
- préparation du printemps de la presse au printemps 2015, rassemblement des journalistes du bassin méditerranéen,
- organisation d'une soirée débat avec la Police judiciaire, en présence du Préfet délégué à la sécurité, sur le thème « Marseille : la mafia, fantasme ou réalité ? »,
- organisation d'un débat sur le modèle économique de la presse locale en partenariat avec la CCIMP : presse écrite, audiovisuelle ou internet : quel modèle pour assurer l'existence ?
- édition de l'annuaire officiel de la presse et de la communication en PACA Corse.

Le Club de la Presse propose pour la période 2014-2015 de nombreuses rencontres, débats et colloques sur des thématiques essentielles pour le territoire de MPM : conférences, débats citoyens, accueil de journalistes de toute la France et de la Méditerranée.

Plan de financement

Au vu de l'article 14 des statuts de l'association, les recettes du Club de la Presse se composent notamment :

- des cotisations des adhérents et dons des membres
- des subventions provenant des personnes physiques et morales y compris les Collectivités locales
- des ressources créées à titre exceptionnel et des ressources créées, s'il y a lieu de manière permanente

■ Partenaires institutionnels :

- Ville de Marseille 10 000 euros
- Conseil Général des Bouches du Rhône..... 30 000 euros
- Conseil Régional Provence Alpes Cote d'Azur 10 000 euros
- Communauté urbaine Marseille Provence Métropole..... 10 000 euros

■

■ Autofinancement

- Autres produits de gestion courante 62 000 euros

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

- Dont Cotisation des adhérents 32 000 euros
- Ventes de produits finis 3 000 euros
- Compte tenu de l'importance du Club de la Presse dans le réseau local des professionnels de la communication, il est proposé d'attribuer, pour l'année 2014, au Club de la Presse Marseille Provence Alpes du Sud une subvention d'un montant de 10 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est important pour MPM de soutenir les actions du Club de la Presse Marseille Provence Alpes du Sud en tant qu'association représentative du monde de la presse,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 10 000 euros au Club de la Presse Marseille Provence Alpes du Sud.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine – Fonction 023 – Nature 6743 – Sous-Politique A 710.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Ressources humaines, Moyens généraux,
et au Juridique

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014